

**SÉANCE ORDINAIRE
COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA
(CCSEHDAA)**

**Tenue le 24 avril 2017
À la Salle Multi 2/3 de la CSRS (1^{er} étage)**

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec), J1K 2Y3



PROCÈS-VERBAL

2016-2017

Ordre du Jour

19h00	1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.	(5 minutes)
19h05	2. Adoption de l'ordre du jour.	(5 minutes)
19h10	3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 mars 2017.	(10 minutes)
19h20	4. Suivi au procès-verbal du 27 mars 2017. 4.1. Retour de la table du secondaire (sondage PI au secondaire); 4.2. Correction de l'information relative au PI sur le portail - REPORTÉ.	(10 minutes)
19h30	5. Point d'information : 5.1. Présidence; 5.2. Commissaire-parent représentant les EHDAA; 5.3. Déléguée au CP.	(20 minutes)
19h50	6. Adoption des recommandations pour le sondage PI au secondaire.	(5 minutes)
19h55	7. Présentation du budget EHDAA de la CSRS.	(20 minutes)
20h15	8. Présentation du plan d'effectif 2017-2018.	(20 minutes)
20h35	9. Varia.	(15 minutes)
20h50	10. Retour sur la rencontre. Date et sujet de la prochaine rencontre.	(5 minutes)
20h55	11. Discussion entre membres-parents : plan d'effectif - (recommandations).	(30 minutes)
21h25	12. Levée de l'assemblée.	

PRÉSENCES

Présent(e)	Absent(e)	MEMBRES PARENTS
	■	Boivin, Geneviève
■		Dufresne, Nicole - Secrétaire
■		Dupuis, Marie-Claude - Présidente, Commissaire-parent et substitut au CP
■		Gosselin, Marie-Andrée - Vice-présidente
	■	Lambert, Nancy
■		Larivière, Nadine
	■	Rousseau, Karine
	■	Verkleeren, Valérie - Déléguée au comité de parents
■		Myre, Pierre - Membre parent substitut
Présent(e)	Absent(e)	CSRS
■		Bernier, Gaétane - Représentante des professionnels
■		Boucher, Isabelle - Directrice du SRÉ
■		Chabot, Sophie - Représentante des directions d'école secondaire
■		Glaude, Josée - Représentante des enseignants
■		Fortier, Isabelle - Coordinatrice SRÉ
	■	Laliberté, Nancy - Représentante des directions d'école spécialisée
■		Lessard, Marie-Alexandre - Représentante du personnel tech. et admin.
	■	Tardif, Marie-Pierre - Représentant des directions d'école primaire
Présent(e)	Absent(e)	AUTRES ORGANISMES
Présent(e)	Absent(e)	INVITES

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum, rôles et fonctions pour la séance.

La présidente, Marie-Claude Dupuis, souhaite la bienvenue à tous les membres. Le quorum est obtenu à 19 h 21 et la réunion débute.

On rappelle aux membres que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction. La suspension de l'enregistrement peut être demandée à tout moment au cours de la rencontre.

Gardien du temps de la rencontre : Josée Glaude

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

4 modifications sont apportées à l'ordre du jour de la séance du 24 avril 2017 :

Ajouter les points suivants au point 4 « Suivi au CR du 6 février 2017 » et dossiers en évolution :

- 4.3. Formulaires de remboursement des dépenses
- 4.4. Adoption de la proposition d'achat d'un enregistreur numérique
- 4.5. Adoption du mandat de rédaction du guide d'explication des services aux élèves en difficulté.
- 4.6. Demande de suivi de dossiers en évolution (Nao et École dysphasie)

Il est proposé par Marie-Andrée Gosselin⁵ appuyé par Nadine Larivière d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

CCSEHDAA CSRS 2016-2017 - 016
À l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 mars 2017

5 modifications sont apportées au procès-verbal du 27 mars 2017 :

- p. 3, Point 3 : « adoption du procès-verbal du 27 mars 2017 », on devrait y lire « 2017 » à la place de « 2016 »;
- p4 : correction au montant alloué pour le déplacement, on devrait y lire 0.43\$/km ou 0.53\$/km avec covoiturage.
- p. 5, Point 5.1 : « Point d'information de la présidence et de la vice-présidence », on devrait y lire « Résumé **DES** points traités au forum »
- p. 6 : inverser les définitions FPT et FMS comme suit
 - FPT (formation préparatoire au travail) et
 - FMS (formation métier semi-spécialisé)

- p.7 : remplacer pamphlet par dépliant.
- P.7 : On devrait lire « Isabelle Fortier propose que le SRÉ rédige le guide.

Il est proposé par Josée Glaude, appuyé par Isabelle Fortier d'adopter le procès-verbal du 27 mars 2017 tel que modifié.

CCSEHDAA CSRS 2016-2017 - 017
À l'unanimité

4. Suivi au compte rendu du 27 mars 2017

4.1. Retour de la table du secondaire (sondage PI au secondaire)

Les directions s'inquiètent de la longueur du questionnaire. Elles croient que la lourdeur de la tâche risque de décourager certains parents.

Les membres du comité soulèvent que, bien que le sondage risque d'être un peu long, une analyse de situation rigoureuse est primordiale pour les PI au secondaire. Ils croient que si les parents sont bien informés de la raison d'être de ce sondage, de l'idée d'optimisation des services derrière ce procédé et de l'importance de leur participation, ils seront prêts à y mettre le temps.

Il sera donc très important de s'assurer de bien introduire la raison d'être du sondage, de faire une bonne mise en contexte.

4.2. Correction de l'information relative au PI sur le portail

REPORTÉ

4.3. Précisions : formulaire de remboursement des dépenses

4.3.1. La participation au Comité se fait sur une base bénévole. Cependant, les dépenses encourues par les membres ayant été autorisés au préalable par le Comité dans le cadre du budget qui lui est attribué seront remboursées sur présentation du formulaire « frais de déplacement » **dument rempli avec les pièces justificatives.**

- a) **Déplacement** :
- Remboursés selon la politique en vigueur à la CSRS.
 - Les frais de taxi, de stationnement et autres frais inhérents au transport seront remboursés sur présentation d'un reçu officiel.
- b) **Frais de garde** :
- Les frais de garde sont remboursés selon le même taux horaire que celui du comité de parents de la CSRS (présentement 5\$/h pour un maximum de 4 heures par événement), avec présentation d'un reçu.
- c) **Autres frais** :
- Sur autorisation préalable du comité, les frais d'inscription, de repas, de transport et d'hébergement à un congrès, colloque, forum ou perfectionnement, seront remboursés selon la politique en vigueur à la CSRS.

4.3.2. Il est suggéré d'insérer un lien au formulaire de frais de déplacement sur le portail du CCSEHDAA.

4.4. **Adoption de la proposition d'achat d'un enregistreur numérique**

Il est proposé par Marie-Andrée Gosselin, appuyé par Josée Glaude, d'autoriser l'achat d'un enregistreur numérique pour faciliter la rédaction des P-V à même le budget de fonctionnement du CCSEHDAA (pour un maximum de 100\$). L'enregistreur sera la propriété du CCSEHDAA.

CCSEHDAA CSRS 2016-2017 - 018
À l'unanimité

4.5. **Adoption d'un mandat de rédaction du guide d'explication des services aux élèves en difficulté**

Il est proposé par Marie-Andrée Gosselin, appuyé par Josée Glaude, de mandater le SRÉ pour la rédaction du guide d'explication des services aux élèves en difficulté s'adressant aux parents d'élèves n'ayant pas de PI.

Le document devra être présenté et adopté par le CCSEHDAA avant sa distribution pour l'année scolaire 2017-2018.

CCSEHDAA CSRS 2016-2017 - 019
À l'unanimité

4.6. Demande de suivi sur des dossiers en suspend

4.6.1. Nao

Les critères de la subvention ont été modifiés. Le dossier est en attente.

4.6.2. École publique alternative (préscolaire à la 3^{ème} année) adaptée pour les enfants vivant avec une dysphasie

Informations à suivre lors d'une rencontre ultérieure.

5. Point d'information.

5.1. La présidence et la vice-présidence :

5.1.1. Retour sur le colloque THAD et AQED qui a eu lieu 1^{er} avril 2017 (Détails - Annexe 1)

Deux membres-parents du comité ont assistés au colloque.

Il semble y avoir un problématique au niveau de la compréhension du mécanisme des plaintes à la CSRS. Plusieurs parents semblaient croire qu'une plainte formulée auprès de la direction d'école se rendait automatiquement à la CSRS.

Les commissaires présents ont expliqué le processus des plaintes en insistant sur l'importance de la documentation des problèmes dans un soucis d'amélioration des procédés.

Un parent n'étant pas au courant de l'existence du protecteur de l'élève avait même engagé personnellement un avocat pour l'aider à régler ses litiges concernant le PI de son fils.

5.1.2. Activités et conférences intéressantes à venir (Détails - Annexe 1) :

- Marche de sensibilisation à l'autisme (Satede)
(Samedi le 29 avril 2017 au Parc Jacques Cartier)
- Conférence gratuite pour tous les parents de la CSRS.
Titre : « Comprendre et accompagner un enfant en période de stress »
(Jeudi le 4 mai 2017 à 19h à l'école Sacré-cœur, 137 rue Gillepsie)

- Conférence « Testaments, successions et questions juridiques pour les enfants ayant un déficit particulier » (Trouble du spectre autistique, déficience intellectuelle, santé mentale etc.)
(Mercredi le 10 mai 2017 à 19h au 2350, rue Rouville)

5.1.3. Proposition de modification de la composition du Comité

Les travaux et discussions du CCSEHDAA ont mis en évidence une lacune au niveau des connaissances des partenaires en ce qui a trait à l'organisation des services d'adaptation scolaire de la CSRS.

Cette méconnaissance peut malheureusement résulter en conflits entre le personnel de la CSRS et les parents en créant de fausses attentes chez ces derniers.

À la lumière de cette problématique, la présidence suggère une modification de la composition du comité.

En effet, l'article 185 de la LIP, stipule que la CS doit instituer un CCSEHDAA composé de :

- Parents d'EHDAA (majoritaires)
- Représentants (désignés par les associations qui les représentent) ;
 - membre du personnel enseignant ;
 - membre du personnel professionnel non enseignant ;
 - membre du personnel de soutien ;
- Représentants des organismes qui dispensent des services aux EHDAA, désignés par le conseil des commissaires après consultation de ces organismes ;
- Un directeur d'école désigné par le DG.

Or, la composition actuelle du comité ne respecte pas la LIP. Il n'y a aucun représentant d'organisme et 3 représentants de direction d'école.

Il est donc proposé de soumettre au conseil des commissaires, une résolution du CCSEHDAA demandant la modification de la composition du comité pour le rendre conforme à la LIP (diminution du nombre de directions ou augmentation du nombre de parents) pour permettre aux partenaires de la CS de se familiariser avec l'organisation des services d'adaptation scolaire tout en apportant la richesse de leur expertise aux discussions du comité.

Une résolution pourrait être adoptée lors de la prochaine rencontre du comité.

En attendant, on demande aux membres de réfléchir à la composition idéale du CCSEHDAA et de l'équipe de partenaires qu'il souhaiterait voir se joindre au comité afin de répondre à ses besoins de façon optimale.

Isabelle Fortier informe le comité qu'une personne du CIUSSS de l'Estrie - CHUS devrait se joindre à nous l'an prochain mais qu'il serait difficile, voire impossible d'obtenir la participation de plus d'un partenaire.

5.1.4. Mécanisme des plaintes et protecteur de l'élève.

Communiqué de presse de la FCPQ (Annexe 2) :

La FCPQ a publié un communiqué de presse le 29 novembre 2016 intitulé : « Neutralité et accessibilité demandée ».

Dans ce communiqué, elle fait état d'un constat d'échec du protecteur de l'élève dans sa forme actuelle. Elle demande de renforcer sans plus attendre son mandat et de s'assurer de son accessibilité et de son indépendance.

« Les parents et les élèves ne sont pas au courant de l'existence du protecteur de l'élève et bien souvent, ceux qui y font appel, se retrouvent sans plus de protection au terme de leur combat ». - mentionne Mme. Corinne Payne.

Rappelons que c'est à l'insistance de la FCPQ que le rôle du protecteur de l'élève a été ajouté à la LIP dans l'objectif d'assurer la cohérence et l'équité des décisions.

« Mais aujourd'hui, ce que l'on constate, c'est un manque de neutralité en raison du lien salarial qui unit la commission scolaire au protecteur de l'élève, un manque de transparence et pratiquement aucun impact des décisions ». -ajoute Mme. Payne en déplorant que le protecteur de l'élève n'ait aucune obligation de justifier ses décisions.

Pour la FCPQ, des ajustements sont tout à fait possibles afin de redonner confiance au public et de faire en sorte que les décisions soient cohérentes, justifiées et justifiables. *« Par exemple, centraliser le protecteur de l'élève sous l'aile du protecteur du citoyen »* afin :

- D'en faciliter l'accès ;
- D'en assurer la transparence ; et
- D'accroître la confiance des parents à son égard.

Informations de la Vice-Présidence :

Mme. Gosselin nous informe de divers problèmes relatifs au traitement d'une plainte par le protecteur de l'élève (manque de communication, de transparence et d'explications, pas d'information écrite concernant la décision du protecteur de l'élève, conflit d'intérêt possible de la CSRS dans la méthode de validation des pratiques probantes utilisée par le protecteur de l'élève...).

Malheureusement, la réunion ayant débuté avec 21 minutes de retard (faute de quorum), nous manquons de temps pour débattre du sujet.

5.2. Commissaire-parent représentant les EHDAA

REPORTÉ à une séance ultérieure

5.3. Déléguée au comité de parents

REPORTÉ à une séance ultérieure

6. Lecture et adoption des recommandations pour le sondage PI au secondaire

Voir recommandations en Annexe 3.

Modification page 3 - inverser les définitions FPT et FMS comme suit

- FPT (formation préparatoire au travail) et
- FMS (formation métier semi-spécialisé)

Il est proposé par Pierre Myre, appuyé par Marie-Claude Dupuis, d'adopter le document « Retour sur le sondage PI au primaire et Recommandations pour le sondage PI au secondaire » avec les modifications mentionnées.

CCSEHDAA CSRS 2016-2017 - 020
À l'unanimité

Le sondage devra être approuvé par le CCSEHDAA avant sa mise en application.

7. Présentation du budget EHDAA de la CSRS

Présentation par Isabelle Boucher d'un document de travail résumant les grandes lignes de la distribution du budget du SRÉ (basé sur les données financières de l'année scolaire 2015-2016).

Notez que nous n'obtenons qu'un résumé sur papier très superficiel de la présentation (Annexe 4) puisque le document officiel n'est pas encore terminé.

Mme Boucher désire savoir si ce document semble répondre aux questionnements des membres du comité. Si c'est le cas, une version plus complète devrait suivre dans une rencontre ultérieure.

Le document papier nous fournit en détails les différentes entrées mais ne nous donne qu'un total non détaillé des dépenses. Il sera donc difficile de réfléchir à tête reposée sur le sujet.

Commentaires :

- Manque d'informations détaillées et surtout de temps pour évaluer la pertinence du document mais en gros, le projet semble répondre en partie à nos questionnements.
- Malheureusement, le document ne nous permet toujours pas de déterminer quelle proportion du déficit est réellement imputable aux EHDAA et quelle proportion des leurs allocations leurs sont réellement attribuées. En effet, le document ne présente pas séparément les portions budgétaires relatives aux EHDAA en points de services et aux EHDAA intégrés mais cumul aussi les montants servant à offrir des services aux élèves à risque et aux élèves réguliers (ex psychologues au secondaire...), donc sans allocations supplémentaires pour financer leurs services.

Il sera donc difficile de répondre au deuxième mandat du CCSEHDAA « Donner son avis à la CS sur l'affectation des ressources financières pour les services aux EHDAA » à l'aide de ces informations.

8. Présentation du plan d'effectif 2017-2018 de la CSRS

Présentation par Isabelle Fortier du plan d'effectif 2017-2018 (Annexe 5)

Diminution de 1 poste au champ 1,1 justifié par le fait qu'il n'y aura qu'une seule classe de maturation à l'école Saint-Esprit l'an prochain. Si une seconde classe doit être ouverte en début d'année, il y aura ajustement puisque ces postes sont conventionnés.

Diminution de 1,5 postes due à des démissions. La CSRS évaluera la pertinence de reconduire ou non ces postes l'an prochain.

9. Varia

N/A

10. Retour sur la rencontre Date et sujet de la prochaine rencontre

Il est suggéré de mieux évaluer le temps de la rencontre pour s'assurer de pouvoir passer à travers tous les sujets.

Étant donné la quantité de sujets à traiter dans une année, il faudra envisager d'augmenter le nombre de rencontres et la durée de ces dernières (ajouter minimalement 30 minutes).

Pour une question de quorum, il faudrait aussi essayer d'arriver à l'heure pour permettre de débiter les réunions à temps si nous voulons respecter l'ordre du jour.

- **1^{er} mai 2017 :**
 - Adoption recommandations plan d'effectif 2017-2018,
 - Présentation et modification ou adoption sondage ;
- **5 juin 2017 :**
 - Adoption sondage,
 - Préparation AGA,
 - Réseautage et retour sur l'année.

11. Discussion entre parents : Plan d'effectif 2017-2018

Recommandation (voir annexe 6) :

Les membres-parents du CCSEHDAA veulent être consultés concernant l'affectation du 1,5 postes libérés par les démissions. Ils suggèrent que ces derniers soient affectés à des professionnels de la santé pour leur permettre d'offrir une formation continue aux enseignants afin de les outiller à mieux comprendre et mieux intervenir auprès de la clientèle EHDAA.

12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Nadine Larivière et appuyé par Marie-Claude Dupuis de lever l'assemblée à 22h00.

CCSEHDAA CSRS 2016-2017 - 021
À l'unanimité

Nicole Dufresne
Secrétaire

Marie-Claude Dupuis
Présidente